

Habitants éligibles à la fibre optique

Châteauroux, le 10 avril 2025,

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que les acteurs publics (Europe, Etat, Région Centre Val de Loire, Département de l'Indre et Communautés de communes), réunis au sein du RIP36, ont déployé sur votre commune un réseau très haut débit en fibre optique. Ce réseau est désormais exploité et maintenu dans le cadre d'une délégation de service public par la société Berry Fibre Optique.

L'ouverture commerciale des services très haut débit approche mais vous devez encore patienter trois mois avant de pouvoir souscrire à une offre fibre optique auprès du fournisseur d'accès internet de votre choix.

Pendant cette période, optez pour un raccordement service public à la fibre optique !

Le raccordement service public permet de déployer, avant l'ouverture commerciale, un câble de fibre optique depuis le domaine public jusqu'à l'intérieur de votre logement ou de votre local à usage professionnel, avec la pose d'une prise terminale optique (PTO). Ainsi, vous serez prêt pour bénéficier des services du très haut débit ! Il vous suffira en effet de souscrire un abonnement auprès de l'opérateur commercial de votre choix dès que l'ouverture commerciale sera effective.

Quels sont les avantages du raccordement service public ?

- **Gagner du temps** : dès que les offres commerciales des fournisseurs d'accès internet seront disponibles vous pourrez bénéficier des services les plus puissants en matière d'accès Internet, de télévision et de téléphonie au même titre que les habitants des zones les plus urbaines de France.
- **Bénéficier d'un raccordement de qualité réalisé sous le pilotage direct de Berry Fibre Optique**, le raccordement service public vous garantit une installation de la fibre optique conforme aux règles de l'art.

Afin de recevoir davantage d'explications sur ce nouveau réseau et les offres de services désormais à votre porte, nous vous invitons à une réunion publique qui aura lieu :

Le mardi 6 mai à 18h30

Salle des fêtes,

1 bis rue du Pont,

36210 DUN-LE-POËLIER

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à consulter le site internet de Berry Fibre Optique <https://berryfibreoptique.fr/> ou à contacter le **02 45 45 00 30**.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les plus cordiaux.


BERRY
FIBRE
OPTIQUE

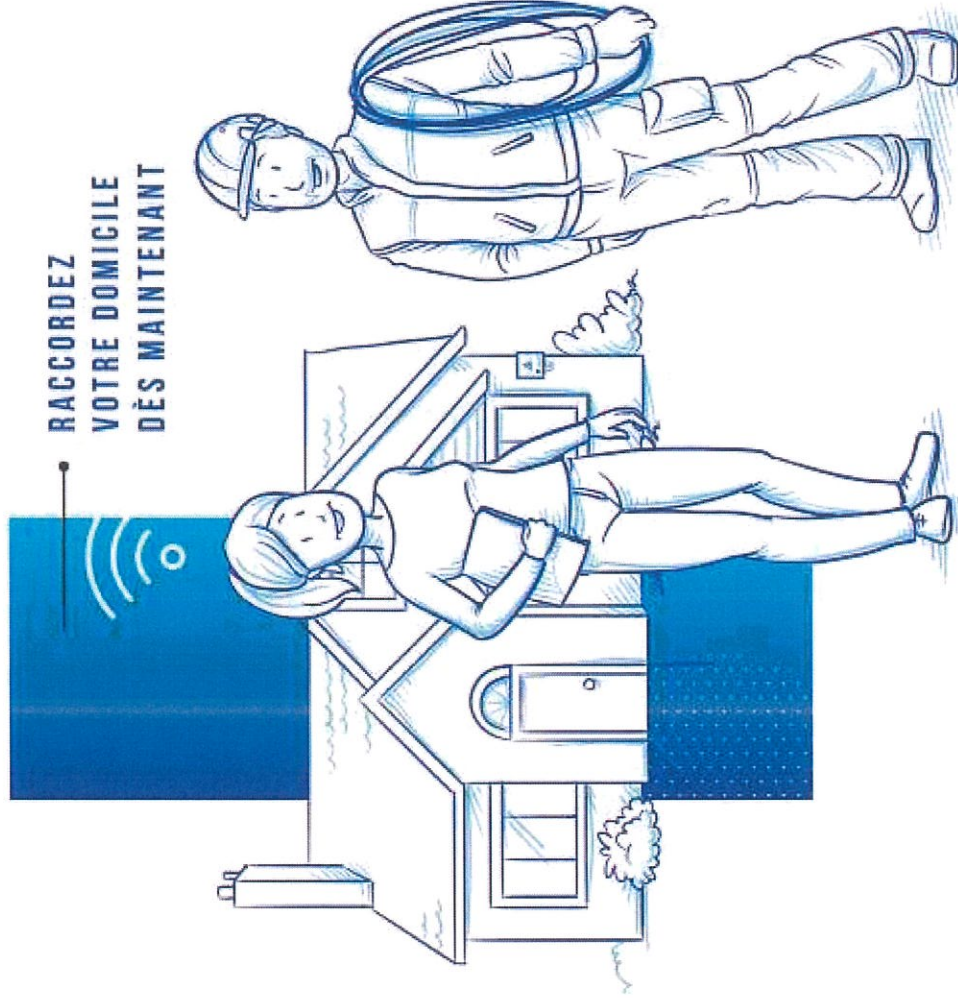
M. Laurent ROUSSAT
Directeur de Berry Fibre
Optique



M. Marc FLEURET
Président du Syndicat Mixte RIP 36
Président du Conseil départemental de l'Indre

Bientôt la fibre ? Soyez les premiers à en bénéficier !

**RACCORDEZ
VOTRE DOMICILE
DÈS MAINTENANT**



LES ÉTAPES DU RACCORDEMENT SERVICE PUBLIC

- 1 **Connectez-vous** sur l'interface de raccordement SP
- 2 **Entrez votre adresse** dans la barre de recherche.
- 3 **Confirmez l'emplacement de votre logement** ou local à usage professionnel sur la cartographie.
- 4 **Cliquez sur « prendre rendez-vous »** et effectuez votre demande de raccordement.
- 5 **Complétez vos coordonnées** et choisissez votre date de rendez-vous.
- 6 **Confirmez votre demande** et recevez un email recapitulatif.
- 7 **Réalisation du raccordement service public** à la date et à l'horaire convenu.

Vous n'avez plus qu'à attendre l'ouverture commerciale pour choisir l'opérateur de votre choix.

J'ai des questions

Le coût d'un raccordement service public ?

Le raccordement service public est gratuit dans la limite de 150 m entre le point branchement dans la rue jusqu'à l'intérieur du domicile.

Toutefois, il est possible que certaines prestations préalables et nécessaires au raccordement (qu'il soit anticipé ou non) doivent être prise en charge par vos soins.

Il s'agit notamment :

- Travaux de génie civil (gaine, fourreaux, regards...) sur votre parcelle ;
- Travaux d'adduction au droit du terrain ;
- Longueur de câble sur votre parcelle au-delà de 50 mètres linéaires.

Quand puis-je faire ma demande ?

Pendant les trois mois qui précèdent l'ouverture commerciale de votre commune en fibre optique.

En quoi consiste le raccordement service public ?

Le raccordement correspond à la pose d'une prise optique (PTO) dans votre logement ou local professionnel sans obligation préalable de souscrire à une offre fibre optique auprès d'un opérateur.

En pratique, un câble de fibre optique est passé depuis la rue, soit en aérien, soit en souterrain jusqu'à la PTO.

La PTO est installée idéalement à côté de votre téléviseur et à proximité d'une prise électrique. Si vous souhaitez que cette prise soit installée ailleurs dans votre habitation, vous devez prévoir ou faire installer à vos frais une gaine.

Quels sont les avantages ?



Gagner du temps : dès que les offres commerciales des opérateurs seront disponibles vous pourrez bénéficier des services très haut débit.

Bénéficier d'un raccordement de qualité réalisé sous le pilotage direct de **Berry Fibre Optique**.